

Les concours publics à l'agriculture en 2007

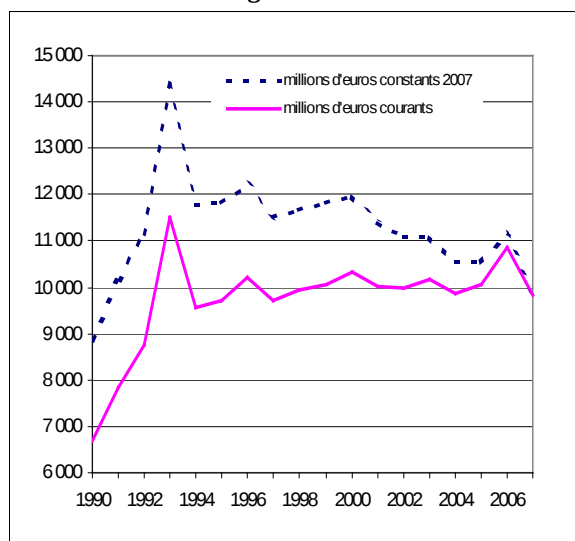
En 2007, les concours publics à l'agriculture (hors protection sociale) s'élèvent à 16 milliards d'euros, dont 62 % financés par l'Union européenne. Ils reculent de 9 %. Les financements nationaux diminuent moins que les financements européens du fait de la progression des soutiens à l'enseignement et à la recherche.

Le repli concerne les aides en faveur de l'agriculture et des territoires ruraux, plus directement destinées au secteur de l'agriculture. Elles représentent les trois quarts de l'ensemble des concours publics mais quasiment la totalité des aides européennes. Les soutiens aux marchés et revenus agricoles ainsi que ceux tournés vers le développement rural reculent en lien avec une orientation des marchés encore plus favorable qu'en 2006, une extinction progressive d'anciens dispositifs, la montée en charge du nouveau règlement de développement rural 2007-2013. L'année 2007 marque un retour à une année « ordinaire » en terme de date de paiements, l'année 2006 ayant été caractérisée par des versements d'aides exceptionnellement élevés avec des versements de soldes d'aides au titre de 2005, des reports de paiements ainsi que la fin du PDRN 2000-2006.

Recul des aides aux marchés et revenus agricoles

Les aides aux marchés et revenus agricoles s'élèvent en 2007 à 9,8 milliards d'euros, soit une baisse d'un milliard par rapport à 2006 (-9 %), la forte progression enregistrée en 2006 étant exceptionnelle. Année de la mise en place du découplage des aides, les montants payés avaient été particulièrement élevés en raison notamment de versements de primes animales relevant de 2005 et du paiement de l'intégralité de la PMTVA au titre de 2006.

Evolution des aides aux "marchés et revenus agricoles"



Note : chevauchement en 1993 de l'application des dispositifs PAC antérieur et postérieur à 1992.

Source : MAP - DAFL

L'année 2007 est dans le prolongement des années antérieures avec la stabilité de ces aides autour de 10 milliards en euros courants depuis le milieu des années 1990. En termes réels au prix de 2007, le montant des aides se retrouve en 2007 au même niveau qu'en 1991.

Le repli des aides de marchés et revenus agricoles affecte les financements nationaux et européens. Les premiers (888 millions) diminuent de 14 % et retrouvent un niveau plus en conformité à celui des années antérieures. Les seconds (8,9 milliards) reculent de 9 % et rejoignent leur plus bas montant depuis 2001.

Stabilité des aides découplées

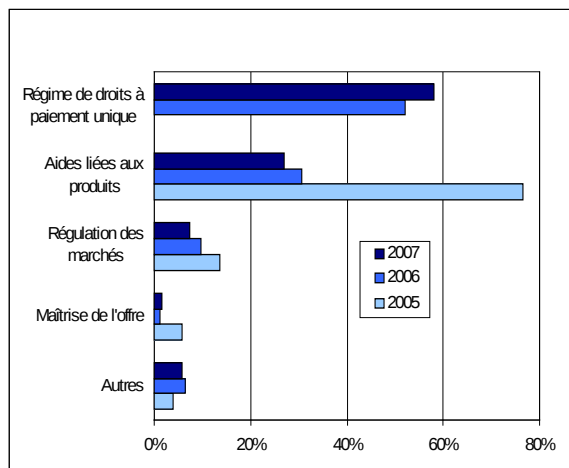
Après leur mise en place en 2006, les aides découplées liées au régime des droits à paiement unique sont stables à 5,7 milliards d'euros. Néanmoins, leur poids dans l'ensemble des aides aux marchés et revenus agricoles passe de 52 % à 58 % du fait de la baisse quasi-généralisée des autres types d'aides.

Les DPU activées sont stables à 24,2 millions d'ha et le nombre de bénéficiaires, légèrement supérieur à 370 000, diminue de 2,8 % ; le montant moyen est de 15 370 € par bénéficiaire et de 236 € par hectare. Les DPU jachères valent en moyenne 341 €, les DPU normaux 229 €.

Les quatre principaux départements bénéficiaires, qui perçoivent chacun plus de 130 millions et qui représentent 10 % de l'aide

totale, sont la Marne, l'Aisne, la Somme et le Pas-de-Calais. Le montant moyen perçu par dossier s'échelonne de 40 342 € en Seine et Marne à 1 353 € dans les Alpes Maritimes.

Répartition des aides aux marchés et revenus agricoles

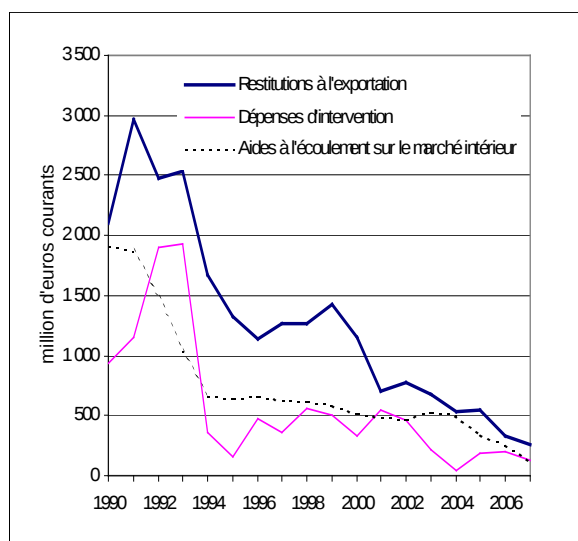


Autres : Organisation et modernisation des filières, promotion et qualité des produits, aide alimentaire, gestion des aléas de production et allègement des charges
Source : MAP-DAFL

Chute des aides de régulation des marchés

Les aides de régulation des marchés (797 millions) reculent de 24 %. Les restitutions à l'exportation, les dépenses d'intervention et les aides à l'écoulement sur le marché intérieur se situent dans le prolongement de la baisse observée depuis plusieurs années.

Evolution des restitutions, des dépenses d'intervention et des aides à l'écoulement sur le marché intérieur



Source : MAP - DAFL

Les marchés, déjà favorables en 2006, l'ont été davantage en 2007, notamment pour les céréales et les oléagineux ainsi que pour les produits laitiers.

Le marché des produits laitiers est orienté à la hausse notamment pour le beurre et la poudre de lait. L'offre est tendue sur le marché mondial. En Europe, les quantités livrées ont été inférieures au quota global tandis qu'en France, la collecte est inférieure de 660 000 tonnes au quota national (24 millions de tonnes). Pour relancer la collecte, les quotas laitiers aux éleveurs français ont été augmentés de 0,5 %.

Le marché des céréales est également orienté à la hausse : les niveaux des stocks très bas, la croissance mondiale et le développement de l'éthanol expliquent cette évolution.

Les restitutions ont fortement diminué pour les produits laitiers (- 39 %) et sont à zéro depuis juin 2007 ; elles ont quasiment disparu pour les céréales et les viandes bovines. Les restitutions des viandes porcines se sont maintenues au niveau de 2006, mais compte tenu de la situation sur ce marché la commission a introduit fin novembre des restitutions à l'exportation, l'ouverture du régime d'aide au stockage privé n'ayant pas produit les effets escomptés. Le marché du sucre étant orienté à la hausse en 2006, les restitutions avaient fortement diminué. En 2007, elles se sont maintenues au niveau de l'année précédente (137 millions).

Le même constat peut être fait pour les dépenses d'intervention, les aides au stockage ayant disparu. Seules subsistent les aides au secteur viticole pour lesquelles la réduction des aides européennes liées à la distillation se traduit par un recul de 15 % des aides au secteur vitivinicole (152 millions).

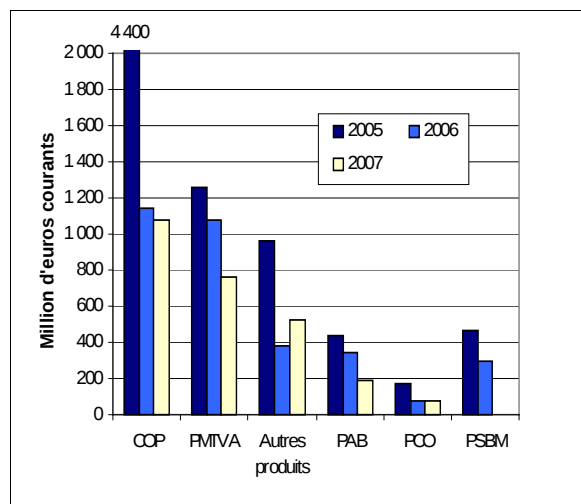
Quant aux aides européennes à l'écoulement sur le marché intérieur, elles chutent de moitié à 124 millions. Cela s'est traduit pour le marché des produits laitiers par une réduction de ces aides de 85 à 30 millions. L'aide à la production de fourrages séchés s'est réduite de 50 %. Le montant des aides destinées aux DOM est divisé par plus de trois à la suite de la disparition de l'aide aux sucres DOM à compter de novembre 2006.

Le montant de l'apurement communautaire financé en 2007, 163 millions, est supérieur à celui de 2006 (111 millions).

Baisse des aides liées aux produits

Les aides liées aux produits (2,6 milliards) diminuent de 20 % du fait essentiellement d'un retour à une "année normale" en terme de date de paiements.

Les aides liées aux produits



Source : MAP-DAFL

L'aide compensatrice à l'hectare des céréales, oléagineux, protéagineux (COP) demeure supérieure au milliard d'euros. Les premiers départements bénéficiaires, percevant chacun plus de 25 millions et totalisant 20 % de l'aide totale, sont l'Eure-et-Loir (34 millions), la Marne, la Somme, l'Aisne, l'Yonne, le Pas-de-Calais et la Vienne.

La part nationale de la PMTVA payée en 2007 est inférieure de plus de moitié à celle de 2006 ; cette baisse s'explique par un retour au calendrier de versement traditionnel : le premier versement est réalisé en 2007 et le solde sera payé en 2008, alors qu'en 2006 la totalité avait été versée en une seule fois en fin d'année. En outre, des aides animales relevant de 2005 avaient été payées en 2006. En 2007, cinq départements perçoivent chacun plus de 30 millions au titre de la PMTVA : la Saône et Loire, l'Allier, la Creuse, l'Aveyron et la Corrèze, soit plus de 20 % de l'aide totale.

Pour certaines aides découplées ou encore partiellement couplées, il n'y a plus de versements en 2007 ou leur montant chute avec

leur intégration au régime des droits à paiement unique. Ainsi, quasiment aucun montant n'est versé au titre de la PSBM ; le montant de la PAB (194 millions) diminue de 43 % (la prime de base recule pour les bovins mais progresse pour les veaux, et l'enveloppe flexibilité disparaît) ; les enveloppes extensification et flexibilité de la PMTVA sont quasiment nulles en 2007, seule la prime de base est stable à 660 millions ; les primes brebis-chèvres se maintiennent.

Les autres aides produits (527 millions) augmentent fortement (+ 52 %) avec principalement le quadruplement de l'aide compensatrice bananes qui passe de 50 à 200 millions. Ces chiffres intègrent le solde 2006 de l'ex-OCM bananes, le versement d'une avance obtenue par la France pour répondre aux besoins immédiats de trésorerie des planteurs des Antilles frappés en août 2007 par le cyclone DEAN, le solde du Posei 2007. A l'inverse, l'aide nationale au secteur de la canne et du sucre de canne des DOM (59 millions) régresse.

Dans le contexte de développement de l'éthanol, les aides européennes destinées aux cultures énergétiques (17 millions) progressent de 17 % en lien avec l'augmentation des surfaces consacrées en France à ces cultures : 404 336 ha aidés en 2006, 679 532 ha en 2007 dont 74 % pour le colza. Les surfaces aidées en blé et en tournesol, beaucoup plus modestes, augmentent cependant très fortement : les premières sont multipliées par 2,8 et les secondes par 5,8. En Europe, les surfaces dédiées aux cultures énergétiques ayant dépassé la surface maximale garantie de 2 millions d'ha, l'aide ne sera pas attribuée à toutes les surfaces et le montant sera ramené de 45 à 30 €/ha.

La Marne et la Vienne sont les principaux départements bénéficiaires, chacun percevant 7 % de l'aide totale. En y ajoutant l'Aisne, l'Aube, le Cher, les Deux-Sèvres, la Charente et l'Yonne, c'est près de 40 % de l'aide qui est versé.

Hausse des aides de maîtrise de l'offre

Dans ce contexte de diminution des concours publics, la hausse de 27 % des aides de maîtrise de l'offre (150 millions) apparaît comme une exception. Elle provient pour l'essentiel de l'aide nationale à la cessation de l'activité

laitière (ACAL), qui est à nouveau versée en 2007 (36 millions) après une "année blanche" en 2006.

Les aides accordées par l'Europe pour l'abandon des superficies plantées en vigne (89 millions) progressent de 13 %. Le plan arboricole pour l'arrachage et la cessation d'activité mis en place par la France était prévu pour deux ans. L'essentiel de l'aide ayant été versé en 2006, son montant 2007 (4,7 millions) chute de 60 %.

Recul des aides liées à l'organisation et à la modernisation des filières

Les aides liées à l'organisation et à la modernisation des filières (115 millions) sont inférieures de 38 % à celles versées en 2006.

Les soutiens nationaux (37 millions) chutent de 26 % en raison de la forte baisse des aides de la filière animale. Néanmoins, dans le cadre du plan FCO, les entreprises de négoce ont bénéficié d'une aide de 2,9 millions. Par ailleurs, les subventions versées pour la rénovation des vergers et l'investissement en serre dans les secteurs des fruits et légumes et de l'horticulture progressent, permettant de rattraper une partie des retards de versement sur ces dispositifs.

La diminution des surfaces aidées dans le cadre de l'aide européenne accordée pour des actions de restructuration et de reconversion du vignoble d'une part, le rattrapage en 2006 de paiements 2005 d'autre part, induisent une réduction de moitié du montant de l'aide (61 millions en 2007).

Une nouvelle aide aux raffineries a été versée dans le cadre du Fonds de restructuration du sucre au titre de la nouvelle OCM sucre (18 millions).

Stabilité des aides en faveur d'actions de promotion et de qualité des produits

Les aides en faveur d'actions de promotion et de qualité des produits se maintiennent à 77 millions. Les aides nationales à la SOPEXA et à l'INAO progressent fortement (respectivement + 30 % et + 13 %) alors que globalement les autres aides diminuent. La promotion des vins et des fromages sur les marchés extérieurs recule nettement ; l'aide de promotion et de

communication mise en place spécifiquement en 2006 pour aider la filière avicole touchée par la grippe aviaire est réduite de moitié et les autres mesures de promotion de cette filière accusent une légère baisse.

Léger repli de l'aide alimentaire

L'aide alimentaire (86 millions) diminue de 1 %. Les aides européennes de distribution "aux défavorisés de la CEE" se maintiennent à 47 millions. La distribution de lait aux écoliers baisse à 16 millions et l'aide nationale en faveur de la coopération technique diminue significativement à 2 millions. L'ONIEP a distribué pour 15 millions aux plus démunis, dont 2 millions financés par le Ministère de l'agriculture, le reste par le Ministère du travail.

Repli des aides liées à la gestion des aléas de production et aux allègements de charges

Les aides liées à la gestion des aléas de production et aux allègements de charges (268 millions) diminuent de 28 % avec une forte baisse du remboursement partiel de la TIPP (76 millions après 142 millions en 2006) et la disparition des aides au titre du FAC social. Néanmoins, des crédits ont été mis en place pour assurer le financement des crises intervenus dans le secteur animal et des intempéries en 2006 et 2007. Ainsi, des mesures ont été prises dans le cadre du FAC pour aider les filières ovines et bovines en difficulté à cause de la fièvre catarrhale ovine. Notamment, le FAC prend en charge les intérêts d'emprunts des éleveurs d'ovins allaitants et de veaux de boucherie les plus en difficulté. C'est également dans ce cadre qu'ont été prises des mesures pour soulager financièrement les exploitants victimes du cyclone Gamède à la Réunion et les exploitants sinistrés des violents orages dans les départements du Nord et du Tarn et Garonne.

La subvention au FNGCA passe de 114 à 82 millions ; elle couvre le gel 2007 et termine le financement de la sécheresse de 2006.

L'appui de l'Etat au développement de l'assurance récolte voit son montant (29 millions) doubler. Près du quart des surfaces est assuré mais le taux de pénétration est très différencié selon les secteurs (26,1 % pour les grandes cultures, 10,2 % pour les vignes et 1,7 % pour les cultures fruitières).

Baisse des aides en faveur de la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux

Les aides en faveur de la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux (355 millions) reculent de 11 %.

Les aides consacrées à la lutte contre les maladies des animaux et des végétaux (178 millions) régressent de 14 %.

Pour les produits végétaux, les opérations de suivi des risques phytosanitaires (- 11 %) et la promotion des modes de production (- 22 %) sont les plus en retrait par rapport à l'année précédente. A l'inverse, le contrôle des conditions de production des végétaux conduit à une hausse des crédits (+ 61 %), notamment pour indemniser les arboriculteurs victimes de la sharka .

Les montants consacrés aux plans d'urgence chutent de 70 %, la fin de la grippe aviaire ne nécessitant plus un investissement aussi important. De même, les aides pour lutter contre les maladies EST diminuent fortement, notamment celles en faveur de la lutte contre l'ESB avec 9 cas recensés en 2007. L'Europe prend à sa charge les tests EST réalisés en n-1, à hauteur de 26 millions en 2007.

S'agissant de la Tremblante, le dépistage a été rendu systématique en 2006 à l'abattoir et à l'équarrissage pour les ovins et caprins de plus de 18 mois. Les indemnités d'abattage versées aux éleveurs sont financées pour moitié par l'Europe.

L'augmentation des cas de tuberculose bovine (74 en 2007 contre 49 en 2006) et l'explosion des cas de FCO découverts en France en 2007 (près de 15 000) constituent également une menace pour l'élevage. En 2007, les indemnités d'abattages versées au titre de la prophylaxie hors EST (18 millions dont 16 au titre de la tuberculose bovine) progressent de 71 %.

Dans le cadre de la prévention des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires, la lutte contre les salmonelloses, première cause de toxi-infection alimentaire, représente 39 % du montant des aides, contre 51 % en 2006 : globalement les aides baissent de 34 %. Les indemnités d'abattages versées aux éleveurs diminuent de 15 %, l'état du cheptel de poules pondeuses étant satisfaisant : 80 foyers ont été détectés en 2007 contre 105 en 2006.

Les aides au SPE (143 millions) diminuent de 12 % et l'élimination des farines animales augmente de 8 % malgré le retard pris dans la passation de certains marchés de déstockage. Une diminution du coût de stockage a été obtenue, liée à la baisse des loyers à la tonne. En 2007, plus de 140 000 tonnes ont été déstockées, ramenant le niveau du stock à 560 000 tonnes fin 2007.

Recul des dépenses de développement rural dans le contexte spécifique de la mise en œuvre progressive du nouveau règlement européen 2007-2013

L'année 2007 est marquée par l'entrée en application du nouveau règlement de développement rural 2007-2013, financé à l'échelle européenne par un instrument unique, le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Ce règlement se traduit en France par le remplacement du Plan de Développement Rural National 2000-2006 (PDRN) et des volets FEOGA des documents uniques de programmation des zones d'objectif 1 et 2 (DOCUP) par six nouveaux plans (le Plan de Développement Rural Hexagonal pour la métropole et cinq plans de développement rural régionaux pour la Corse et pour chaque département d'outre-mer). Chaque programme reprend et décline les trois axes d'intervention communautaires : accroissement de la compétitivité des secteurs agricole et forestier, préservation de l'environnement et gestion de l'espace, amélioration de la compétitivité et qualité de vie en milieu rural.

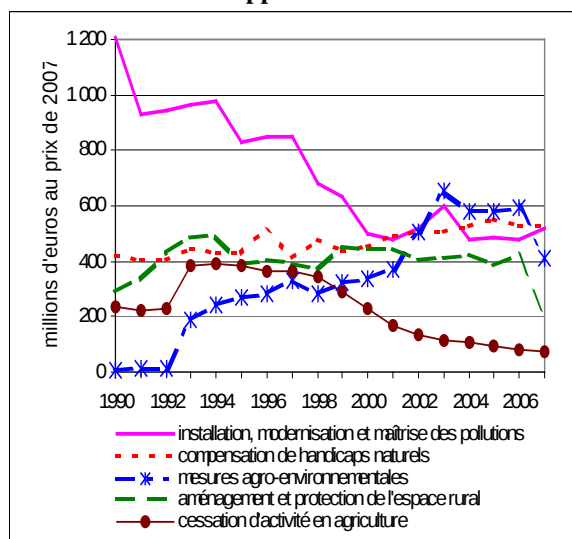
La nouvelle programmation alloue à la France un montant de 6,4 milliards d'euros (sur un total de 78 milliards) ; cette dotation, en baisse de 16 %, fait néanmoins de la France la cinquième bénéficiaire au sein de l'Union européenne.

Le PDRH a été approuvé par la commission européenne le 19 juillet 2007 ; il est doté de 5,7 milliards de crédits du FEADER. Les programmes régionaux ont été approuvés en novembre 2007 pour la Réunion et la Martinique et en février 2008 pour les autres DOM et la Corse. Le Gouvernement a autorisé le paiement anticipé des opérations engagées au titre du FEOGA avant le 31 décembre 2006 conformément aux programmes 2000-2006

(stocks) ainsi que le paiement des nouveaux dossiers pour quelques mesures particulières. Les paiements au titre de la nouvelle programmation ont concerné essentiellement l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN).

La baisse apparente par rapport à l'année 2006 doit donc être interprétée à l'aune de ce contexte particulier : année 2006 marquée par une hausse exceptionnelle du volume des paiements en prévision de la fin de la programmation Feoga-Garantie et mise en place progressive de la nouvelle programmation 2007-2013.

Les principaux soutiens au titre du développement rural



Source : MAP - DAFL

Hausse des soutiens relatifs à la modernisation et la maîtrise des pollutions et recul des aides à l'installation

Les aides à l'installation, la modernisation et la maîtrise des pollutions (521 millions) augmentent globalement de 12 %. Plusieurs dispositifs concourent à cette progression :

- la bonification des prêts d'investissement (208 millions), qui retrouve son niveau de 2004 après la forte baisse enregistrée en 2006 (156 millions) ;
- le plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE), avec une hausse marquée des versements communautaires. Cette évolution traduit avec un léger retard la forte augmentation des engagements sur les années de lancement du programme (qui a débuté en

2005). En 2007, ce plan a mobilisé 91 millions (64 millions en 2006) ;

- les dépenses d'aménagements fonciers et hydrauliques, qui passent de 13 millions à 27 millions ;

- le Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA). Les dépenses sont en hausse de 5 % à 29 millions. La clôture du dispositif PMBOA2 au 31 décembre 2007 a accru les demandes d'aides ;

- enfin, le plan végétal pour l'environnement (PVE), créé en 2006, aide au financement d'investissements à vocation environnementale dans les secteurs des grandes cultures et des cultures spécialisées ; son montant est de 4 millions en 2007.

A l'inverse, la dotation jeunes agriculteurs (DJA) diminue. Elle a néanmoins permis d'aider 5 570 nouveaux agriculteurs en 2007. Les autres aides à l'installation ainsi que les mesures liées à la modernisation et aux investissements dans le cadre des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) et des contrats d'agriculture durable (CAD) continuent de baisser. Les projets agréés dans le cadre des CTE s'achèvent tandis que le caractère facultatif de ce type d'investissements dans les CAD limite son adhésion.

Poursuite du repli des crédits relatifs à la cessation d'activité

Les aides pour la cessation d'activité (75 millions) poursuivent leur mouvement de baisse, effectif depuis la seconde moitié des années quatre-vingt dix. En 2007, elles reculent de 7 %. L'indemnité viagère de départ (IVD) est fermée à de nouveaux entrants depuis 1990 ; elle a été versée à 155 200 bénéficiaires (166 500 en 2006). Les préretraites concernent de moins en moins de nouveaux bénéficiaires.

Légère progression des aides destinées à compenser les handicaps naturels

Les aides versées pour compenser les handicaps naturels (524 millions) augmentent de 1 %.

L'ICHN, qui représente plus de 95 % de ces aides, a été versée à 95 300 bénéficiaires, soit un peu moins que l'année précédente malgré une dépense totale en progression.

Trois quarts des départements reçoivent l'ICHN. Cinq perçoivent un tiers de l'aide et

dix la moitié. Ces départements sont, par ordre décroissement du montant reçu : l'Aveyron (11 % de l'aide), le Cantal, le Puy de Dôme, la Haute-Loire, les Pyrénées Atlantiques, la Lozère, la Loire, la Corrèze, le Doubs et la Creuse (3 %).

Le taux de cofinancement européen de l'ICHN est passé de 50 % en 2006 à 55 % en 2007.

Baisse des crédits relatifs aux mesures agro-environnementales

Les dépenses liées aux mesures agro-environnementales (413 millions) reculent de 28 %. Le repli est dû à l'extinction progressive des CTE, au recentrage des CAD, à la réduction de la mesure rotationnelle et au repli d'autres mesures agro-environnementales.

A l'inverse, la prime herbagère agro-environnementale (PHAE) progresse (+ 15 % à 243 millions). Des versements de reliquat au titre de 2006 se sont ajoutés au paiement de l'aide au titre de la campagne 2007. Le renouvellement de certains CTE/CAD herbagers sous forme de PHAE pousse également les dépenses de cette ligne à la hausse.

Les surfaces engagées se trouvent surtout dans les massifs de montagne, dans le bassin allaitant bourguignon ainsi qu'en Franche Comté. Ainsi, les départements les plus concernés sont, par ordre décroissant du montant reçu, le Cantal, le Puy de Dôme, la Saône et Loire, l'Aveyron, les Pyrénées Atlantiques, la Lozère, l'Allier et le Doubs, chacun touchant de 6 à 4 % de l'aide nationale.

Réduction des dépenses pour l'aménagement et la protection de l'espace rural

La diminution de ces dépenses (- 53 % à 192 millions) est notamment liée à l'arrivée à terme des CTE et des CAD (volets adaptation et développement des zones rurales), à la fin du cofinancement communautaire pour les aides aux sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), ainsi qu'à l'intégration des DOCUP d'objectif 2 dans la nouvelle programmation.

Chute des aides destinées à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles après la forte progression de 2006

La contraction des soutiens en faveur de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles fait suite à une année 2006 marquée par une accélération des paiements destinée à profiter du taux de participation communautaire plus favorable sur la période de programmation précédente. En outre, le passage de la programmation 2000-2006 à la nouvelle programmation a retardé les paiements qui seront effectifs en 2008. En 2007, la prime d'orientation agricole (POA) recule ainsi de 90 % à 15 millions.

Les concours publics soutiennent également le secteur du cheval, notamment par l'intermédiaire du contrat d'objectifs passé avec l'établissement public des Haras Nationaux dont l'une des attributions est de proposer en monte publique des étalons sélectionnés répartis dans ses haras et ses dépôts.

Hausse des soutiens au secteur forestier

Les soutiens au secteur forestier (376 millions) sont liés au contexte des dernières années, dominé par la gestion de crise découlant des tempêtes de 1999. La progression en 2007 atteint 7 %.

Le soutien au développement économique de la filière forêt-bois (47 millions) est destiné à améliorer la valeur ajoutée des secteurs de l'exploitation et de la première transformation. L'année 2007 est marquée par la mise en place du plan de relance de la compétitivité des scieries.

La gestion des forêts publiques (166 millions) est réalisée par l'Office national des forêts. Celui-ci reçoit à ce titre 141 millions de versement compensateur, le reste étant affecté principalement à la reconstitution des forêts publiques après les tempêtes de décembre 1999.

L'amélioration de la gestion des forêts privées a mobilisé 110 millions, afin notamment de poursuivre le plan chablis de reconstitution des forêts détruites par les tempêtes de 1999.

L'aide aux actions de protection et de prévention (53 millions), en particulier contre

les incendies, a permis de réduire les surfaces détruites par les feux.

Augmentation des dépenses pour l'enseignement et la recherche

En 2007, les concours publics à l'enseignement et à la recherche représentent 14 % des soutiens publics à l'agriculture et 37 % des crédits nationaux. Ils s'élèvent à 2,2 milliards et progressent de 3 % par rapport à 2006.

Ces financements sont répartis entre les trois pôles d'enseignement : technique, supérieur et formation continue (1,5 milliard) et le pôle recherche (752 millions). Les dépenses de l'enseignement technique enregistrent un accroissement modéré, alors que celles de l'enseignement supérieur et de la recherche sont en nette progression.

Hausse modérée des aides à l'enseignement technique

A la rentrée scolaire 2007-2008, l'enseignement technique agricole a accueilli 172 224 élèves, soit une diminution de 1% par rapport à 2006. Les effectifs de l'enseignement public (63 918 élèves) baissent de 2% et ceux du privé (108 306 élèves) sont stables. Ces évolutions sont dans la tendance des années antérieures ; la part des effectifs de l'enseignement public est passée de 40 % en 1997 à 37 % en 2007.

En 2007, les soutiens globaux à l'enseignement technique agricole (1,2 milliard) augmentent de 1 % sous l'effet de la progression des subventions aux établissements privés alors que ceux du public varient peu. Ces évolutions ne se démarquent pas de la tendance passée ; le poids des soutiens en faveur de l'enseignement public a ainsi reculé en dix ans de 59 % à 53 % en lien avec la baisse de la part des effectifs du public.

Evolution des concours publics à l'enseignement technique



Source : MAP - DAFL

Après l'augmentation de 2006 (+ 3 %), les financements à l'enseignement public (664 millions) progressent légèrement (+ 0,4 %). Les dépenses salariales (468 millions) sont stables et la charge des pensions (160 millions) est en hausse de 1 %. La subvention aux différentes actions pédagogiques (36 millions) augmente de 4 %. Deux tiers de cette subvention concernent la rémunération des assistants d'éducation (970 postes). Le reste se répartit entre les moyens communs aux deux formes d'enseignement (organisation et gestion des examens, inspection et fonctionnement de l'observatoire national de l'enseignement agricole-ONEA-), les dépenses d'accident du travail des élèves, les actions pédagogiques développées par les établissements (innovations, multimédia, technologies de l'information, réseaux thématiques...) et la formation continue des personnels des lycées agricoles.

Les crédits consacrés à l'enseignement privé progressent de 3 %. Ils s'élèvent à 507 millions dont 190 millions pour la prise en charge des salaires des établissements du temps plein et 317 millions pour le fonctionnement des deux formes d'établissements (d'une part temps plein et d'autre part rythme approprié avec les maisons familiales et rurales et l'Union nationale des réseaux d'éducation et de promotion). Les dépenses salariales augmentent de 3 % suite à la mise en œuvre progressive depuis 2004 du protocole de revalorisation de la subvention accordée aux établissements privés

du temps plein. La subvention de fonctionnement progresse aussi globalement de 3 % mais celle du temps plein recule.

Les dépenses d'aide sociale pour les élèves de l'enseignement technique (bourses 77,3 millions et fonds social lycéen 1,7 million) diminuent de 3 % en lien avec la réduction du nombre des attributaires. En 2007, 57 800 élèves de l'enseignement technique et 9 223 étudiants en BTS, soit 37 % des effectifs scolarisés, ont bénéficié d'une bourse pour un montant moyen de 1 153 € par attributaire. Les aides du fonds social lycéen ont été attribuées à 9 948 élèves pour un montant moyen de 169 €.

Recul des soutiens publics à l'évolution des compétences et des dynamiques territoriales

Les soutiens publics à l'évolution des compétences et des dynamiques territoriales fléchissent globalement de 2 %. Les aides de l'Etat (18,9 millions) progressent de 5 % tandis que celles de l'Union européenne (1,6 million) reculent de 47 %. Trois actions différenciées sont mises en œuvre : les versements nationaux au compte d'affectation spéciale des pensions pour les emplois gagés des CFA, les stages préparatoires à l'installation financés conjointement par le MAP (7,7 millions) et l'Union européenne et un ensemble d'autres mesures financées uniquement par l'Etat (essentiellement fonctionnement des deux CFA à compétence nationale, mais aussi appui aux actions de portée générale en matière d'apprentissage, actions spécifiques - insertion, adaptation pédagogiques, animation et développement rural -, bourses de stage à l'étranger et coopération internationale). Concernant les stages préparatoires à l'installation, les crédits de l'Union européenne baissent et ceux du MAP progressent.

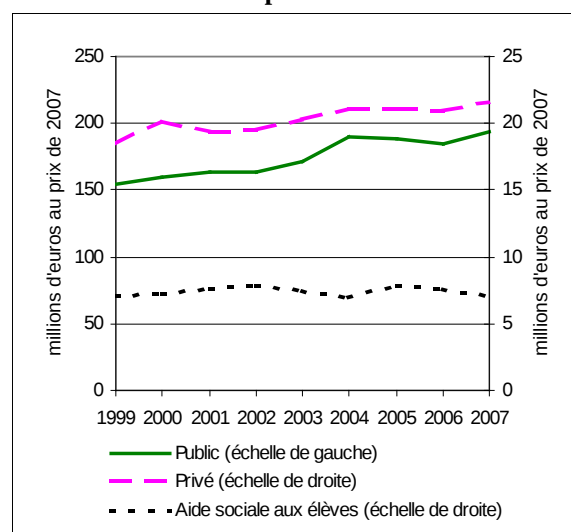
Progression marquée des soutiens à l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur agricole¹ est constitué par un réseau de 25 établissements (18 publics et 7 privés sous contrat) organisés autour de 6 grands pôles regroupant les compétences en formation, recherche et développement.

A la rentrée 2007-2008, l'enseignement supérieur a accueilli 13 330 étudiants. Les effectifs progressent de 0,3 % (0,2 % pour le public, 0,5 % pour le privé). Les effectifs des établissements publics représentent 64 % des inscrits. Cette part régresse au fil du temps, le rythme de hausse étant plus modéré pour l'enseignement public que pour l'enseignement privé.

En 2007, les concours publics à l'enseignement supérieur (222,6 millions) augmentent de 7 %. Le public comme le privé bénéficient de la hausse.

Evolution des concours publics à l'enseignement supérieur



Source : MAP - DAFL

Les soutiens aux établissements de l'enseignement supérieur public (193,8 millions) augmentent globalement de 7 %. Les dépenses salariales et les pensions (145,2 millions) ainsi que les dépenses de fonctionnement courant (34,8 millions) progressent de 5 %, les dépenses d'équipement (10,8 millions) de 48 %. L'accroissement des investissements reflète l'effort important en faveur de la construction et de la rénovation des bâtiments ainsi que leur mise aux normes sur le plan de la sécurité. Les frais de fonctionnement courants prennent en compte les dépenses de gestion évaluées sur la base des effectifs d'étudiants de chaque établissement et une dotation complémentaire déterminée dans le cadre de la contractualisation. Les autres dépenses de fonctionnement concernent notamment l'organisation des concours de recrutement, la mise en œuvre des pôles de

¹ Cet enseignement couvre les domaines agronomiques, agroalimentaire, vétérinaire et du paysage.

compétence et le remboursement aux établissements des droits de scolarité des élèves fonctionnaires.

La dotation versée aux établissements sous contrat de l'enseignement privé (21,6 millions) progresse de 6 %. Cet accroissement est lié, pour la quatrième année consécutive, à l'application du mode de relation contractuelle entre l'État et ces établissements entré en vigueur en 2003. A ce titre, l'État s'est engagé à augmenter progressivement son soutien financier en réduisant la charge horaire annuelle des enseignants prise en compte dans le calcul de la subvention pour l'aligner, au bout de cinq ans, sur celle des enseignants-chercheurs de l'enseignement public. En fonctionnement, la dotation (21,4 millions) a permis de prendre en charge 314 enseignants et la partie investissements a été consacrée aux équipements scientifiques pour les activités de recherche prévues dans les contrats.

Les aides en faveur des étudiants (bourses sur critères sociaux pour 6,4 millions et bourses de coopération internationale pour 0,8 million) sont en repli de 4 %. La baisse concerne les deux types de bourses en lien avec la réduction du nombre de bénéficiaires. Les bourses sur critères sociaux ont été attribuées à 20 % des inscrits pour un taux moyen 2 408 euros par étudiant. Parmi ces étudiants boursiers, moins du quart bénéficie uniquement de l'exonération des droits de scolarité et plus des trois quarts se répartissent entre les 5 échelons du barème, la majorité des attributaires se situant à l'échelon le plus élevé. Les bourses de coopération internationale ont été octroyées à 25 % des étudiants inscrits en année d'obtention du diplôme au taux uniforme de 400 €.

Augmentation des actions « recherche et appui technique »

Les dépenses de recherche, développement et transfert de technologie (752,3 millions) augmentent de 4 %. Les crédits abondés par le MAP (93 millions) progressent de 2 % et ceux du ministère chargé de la recherche (659 millions) de 5 %.

Les moyens du ministère de la recherche concernent l'Inra (604,3 millions), le Cémagref (47,8 millions) et l'Afssa (6,6 millions). Ceux du MAP sont mobilisés en faveur de l'Afssa (50,2 millions), du Cémagref (22,2 millions),

de l'Inra (2,9 millions), des Centres techniques (8 millions). Les autres interventions du MAP concernent d'une part les projets de recherche en liaison avec les unités de recherche des établissements de l'enseignement supérieur ou avec les appels à projet dans le domaine agroalimentaire, d'autre part le personnel MAP mis à disposition de la recherche. Dans ce dispositif de cofinancement (MAP/ministère de la recherche) les crédits Inra et Cemagref progressent respectivement de 4 % et de 14 %. Ceux en faveur de l'Afssa baissent de 2 %.

Stabilité des dépenses pour les services généraux du MAP et les offices

Les dépenses de personnel et de fonctionnement des offices agricoles, du Cnasea et du ministère mobilisées pour la mise en œuvre de la politique agricole (hors enseignement et recherche) s'élèvent à 1,4 milliard, soit un niveau comparable à celui de 2006.

Les dépenses du ministère (81 % de l'ensemble) progressent de 0,3 % : les moyens de fonctionnement (168 millions) augmentent de 2 % alors que les dépenses de personnel et les pensions restent stables à 961 millions. Hors pension, les dépenses salariales du ministère fléchissent de 1 %.

Les moyens des offices et du Cnasea reculent de 2 %. Les dépenses de fonctionnement (114 millions) baissent de 6 % et les rémunérations en personnel (157 millions) augmentent de 1 % sous l'effet des mesures d'accompagnement liées à la réduction des effectifs.

Les concours publics à l'agriculture-Evolution 2006-2007

LES CONCOURS PUBLICS	2006	2007	2007 / 2006	Etat		UE	
				2007	2007 / 2006	2007	2007 / 2006
Agriculture et territoires ruraux	13 589,4	11 974,6	-11,9%	2 156,4	-14%	9 818,3	-11%
Marchés et revenus agricoles	10 848,1	9 823,1	-9,4%	888,2	-14%	8 934,9	-9%
Régulation des marchés	1 043,6	797,2	-23,6%	262,8	23%	534,4	-36%
Restitutions à l'exportation	331,0	258,5	-21,9%	0,0	//	258,5	-22%
Dépenses d'intervention	195,5	136,6	-30,1%	0,1	-141%	136,5	-30%
Aides à l'écoulement sur le marché intérieur	253,4	124,0	-51,1%	0,3	//	123,7	-51%
Autres soutiens (adaptation des filières, apurement et taxes)	263,8	278,1	5,4%	262,4	23%	15,7	-69%
Aides liées aux produits	3 321,3	2 636,0	-20,6%	193,3	-37%	2 442,7	-19%
PMTVA	1 080,5	765,0	-29,2%	97,1	-57%	667,9	-22%
PSBM	298,2	0,4	-99,9%	0,0	//	0,4	-100%
Prime à l'abattage	341,1	194,1	-43,1%	0,0	//	194,1	-43%
PBC	77,4	74,9	-3,2%	0,0	//	74,9	-3%
Aide compensatrice à l'hectare COP	1 145,9	1 074,5	-6,2%	0,0	//	1 074,5	-6%
ADL	5,5	0,1	-98,9%	0,0	//	0,1	-99%
Autres paiement directs liés aux produits	372,6	527,0	41,4%	96,2	15%	430,8	49%
Maîtrise de l'offre	117,9	150,1	27,3%	40,4	181%	109,7	6%
Aide au retrait des terres gel	24,4	20,7	-15,5%	0,0	//	20,7	-15%
Aide à la cessation d'activité laitière	0,9	35,6	3795,6%	35,6	3796%	0,0	//
Aide à la maîtrise de l'offre	92,6	93,8	1,4%	4,8	-65%	89,1	13%
Paievements uniques	5 644,7	5 693,4	0,9%	0,0	//	5 693,4	1%
Organisation et modernisation des filières	185,4	115,0	-38,0%	36,5	-26%	78,4	-42%
Dynamique des filières de production (dont restructuration vignoble)	156,6	83,7	-46,6%	22,7	12%	60,9	-55%
Dynamique des filières de commercialisation (actions de modernisation)	28,8	31,3	8,8%	13,8	-52%	17,5	//
Actions de promotion et qualité des produits	76,5	77,2	0,8%	70,2	1%	6,9	4%
Aide alimentaire	87,4	86,4	-1,1%	18,7	5%	67,7	-3%
Gestion des aléas de production et allègement des charges	371,3	267,9	-27,8%	266,2	-27%	1,7	-74%
FNGCA, Bonification prêt Calamité, Fac et agridif	170,5	157,6	-7,5%	157,6	-8%	0,0	//
Autres mesures	58,9	34,3	-41,9%	32,6	-38%	1,7	-74%
TIPP et TICGN	141,9	76,0	-46,4%	76,0	-46%	0,0	//
Développement rural	2 340,9	1 796,8	-23,2%	939,2	-14%	857,6	-31%
Installation et maîtrise des pollutions (Bonif, Dja, Pmpoa, Cte/Cad, Pmbe)	464,4	520,6	12,1%	341,9	11%	178,7	14%
Cessation d'activité en agriculture (IVD-Prétraite)	80,5	74,6	-7,3%	64,9	-7%	9,6	-11%
Compensation de handicaps naturels (ICHN et autres mesures)	516,4	523,7	1,4%	234,4	-8%	289,3	11%
Mesures agro-environnementales (PHAE-CTE/CAD)	576,3	412,6	-28,4%	185,5	-21%	227,1	-34%
Aménagement et protection de l'espace rural (DOCUP, leader plus...)	408,4	192,4	-52,9%	39,6	-6%	152,8	-58%
Transformation et commercialisation des produits agricoles (POA)	144,4	15,2	-89,5%	15,2	-56%	0,0	-100%
Activités hippiques	150,5	57,7	-61,7%	57,7	-62%	0,0	//
Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	400,5	354,8	-11,4%	329,0	-11%	25,7	-12%
Service public de l'équarrissage	193,3	177,2	-8,3%	177,2	-8%	0,0	//
Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	207,2	177,6	-14,3%	151,9	-15%	25,7	-12%
Forêt	351,0	376,1	7,1%	309,6	6%	66,5	12%
Développement économique de la filière forêt-bois	29,3	47,2	61,0%	43,6	64%	3,6	30%
Gestion du patrimoine forestier public	162,8	165,6	1,7%	157,9	3%	7,7	-17%
Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée	106,5	109,9	3,1%	59,4	-6%	50,5	16%
Prévention des risques et protection de la forêt	52,4	53,4	1,9%	48,7	-1%	4,7	37%
Enseignement et recherche	2 187,4	2 246,0	2,7%	2 244,4	3%	1,6	-47%
Enseignement technique	1 236,3	1 250,6	1,2%	1 250,6	1%	0,0	//
Apprentissage, formation continue et autres	21,0	20,5	-2,3%	18,9	5%	1,6	-47%
Enseignement supérieur	208,4	222,6	6,8%	222,6	7%	0,0	//
Recherche, développement et transfert de technologie	721,7	752,3	4,2%	752,3	4%	0,0	//
Service généraux	1 402,0	1 399,7	-0,2%	1 397,0	0%	2,7	21%
Personnel	1 116,3	1 118,3	0,2%	1 118,3	0%	0,0	//
Autres frais de fonctionnement	285,7	281,4	-1,5%	278,7	-2%	2,7	21%
TOTAL	17 529,8	15 996,3	-8,7%	6 107,3	-4%	9 889,0	-11%
Protection Sociale	12 308,2	11 645,9	-5,4%	11 645,9	-5%	0,0	//
TOTAL CONCOURS PUBLICS	29 837,9	27 642,2	-7,4%	17 753,2	-5%	9 889,0	-11%

Unité : million d'euros

Source: MAP - DAFL Concours publics à l'agriculture

Méthodologie

Les concours publics à l'agriculture consolident les dépenses budgétaires en faveur du secteur agricole : dépenses du budget du Ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP), à l'exception de celles spécifiques à la pêche et à l'aquaculture, financements inscrits dans les comptes spéciaux du trésor gérés par le MAP, dépenses des budgets d'autres ministères pour les actions concourant aux mêmes finalités que celles du MAP, dépenses du budget de l'Union européenne dans le cadre de la Politique agricole commune.

Les dépenses relatives aux aides agricoles sont collectées au plus proche du bénéficiaire, soit auprès des organismes payeurs (offices et CNASEA). En conséquence, les flux internes entre le ministère et ces organismes sont éliminés.

Les aides et les avantages fiscaux (comme par exemple les dégrèvements d'impôts fonciers) ne sont pas retracés dans les concours publics à l'agriculture, sauf lorsqu'il s'agit de subventions effectivement versées aux bénéficiaires afin de réduire le coût d'acquisition de leurs approvisionnements. Par ailleurs, les aides des collectivités locales ne sont pas agrégées aux concours publics nationaux et communautaires. Elles font l'objet d'évaluations ponctuelles, la dernière évaluation exhaustive portant sur l'exercice 2002.

Les concours publics à l'agriculture sont répartis selon un découpage fonctionnel de quatre domaines, eux-mêmes subdivisés en sous-domaines et ensembles d'actions concourant à une même politique.

La présentation des concours publics à l'agriculture vise à rapprocher leur structure de celle du budget du MAP en programmes et actions selon les principes de la LOLF. Elle reflète également la structuration de la PAC en deux piliers, les programmes eux-mêmes s'en rapprochant.

La période d'enregistrement des concours publics à l'agriculture est l'année budgétaire nationale. Les dépenses du budget de l'Etat sont celles exécutées au cours de l'année ; elles ont pour origine les relevés de la Direction Générale de la Comptabilité Publique (Etat

annuel de "comptabilisation annexe des dépenses" par ministère au 31 décembre). On ne retient cependant pas les dotations budgétaires aux offices agricoles et au CNASEA. Les dépenses de fonctionnement de ces opérateurs sont mesurées à partir de leurs comptes financiers. Les dépenses communautaires du Feoga-garantie sont celles qui sont déclarées à l'Agence unique de paiement par chaque organisme payeur. A partir de 2007, le fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) remplacent le Feoga-garantie et le Feoga-orientation. Le FEAGA finance les aides du premier pilier et le FEADER le soutien au développement rural.

Les concours publics à l'agriculture sont présentés en distinguant les dépenses nationales et les dépenses communautaires. Les concours transitant par les offices agricoles et le CNASEA, qui concernent quasi exclusivement des financements du Feoga-garantie puis FEAGA, sont collectés en deux volets, partie nationale et partie communautaire. Les concours du budget du ministère, faisant l'objet d'un financement ou d'un cofinancement par voie de fonds de concours du Feoga-garantie ou du Feoga-orientation, remplacés par le FEAGA et FEADER, sont conventionnellement répartis ainsi : le montant du fonds de concours représente la part communautaire et la part nationale est déterminée en déduisant ce montant communautaire de l'exécution de la ligne budgétaire concernée.

Dans le cadre d'une procédure de contrôle, la Commission européenne applique des corrections financières traduisant des refus de financement des dépenses engagées par les Etats membres, lorsqu'elles n'ont pas été exécutées conformément aux règles communautaires. Chaque année, le montant de ce refus d'apurement communautaire est pris en charge par le budget du ministère et constitue donc un concours public national supplémentaire qui s'ajoute aux autres concours financés sur des fonds nationaux. Parallèlement, les montants communautaires, mesurés à partir des sommes payées par les offices et présentées à l'ACOPA, sont minorés du refus d'apurement puisque ce dernier n'est pas pris en charge par le Feoga.

Certaines dépenses de soutien de marché sont en partie financées par des contributions spécifiques des producteurs (taxes de coresponsabilité laitière et céréalière jusqu'en 1993 et pénalités laitières pour dépassement des quotas). Les concours publics sont présentés après déduction de l'ensemble de ces contributions.

Les principaux domaines et ensembles des concours publics sont :

1. Agriculture et territoires ruraux
 11. Marchés et revenus agricoles
 111. Régulation des marchés
 112. Aides liées aux produits
 113. Maîtrise de l'offre
 114. Paiements uniques
 115. Organisation et modernisation des filières
 116. Promotion et qualité des produits
 117. Aide alimentaire
 118. Gestion des aléas de production et allègement des charges
 12. Développement rural
 13. Sécurité sanitaire
2. Forêt
3. Enseignement et recherche
4. Services généraux

Les concours publics à l'agriculture de 1990 à 2007

(millions d'euros)	1990	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Agriculture et territoires ruraux	8 529,6	11 837,9	12 470,3	11 999,9	12 143,3	12 301,4	12 490,9	12 566,7	12 676,5	13 006,7	12 460,3	12 672,5	13 589,4	11 974,6
marchés et revenus agricoles	6 675,9	9 707,6	10 202,8	9 715,7	9 949,0	10 058,2	10 329,7	10 028,0	9 998,6	10 178,7	9 851,6	10 068,7	10 848,1	9 823,1
régulation des marchés	4 750,7	2 495,0	2 582,4	2 633,6	2 830,6	2 914,0	2 330,2	2 016,1	1 970,0	1 709,9	1 337,5	1 364,3	1 043,6	797,2
aides liées aux produits	805,2	5 850,7	6 422,5	6 335,3	6 356,3	6 097,3	7 017,7	6 941,9	7 022,7	7 186,5	7 393,9	7 712,6	3 321,3	2 636,0
maîtrise de l'offre	397,7	1 000,2	798,7	410,6	421,7	590,1	527,9	585,9	570,5	594,2	473,3	586,7	117,9	150,1
paiements uniques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5 644,7	5 693,4
organisation et modernisation des filières	103,6	58,0	119,7	88,6	102,2	82,6	100,8	128,9	186,6	150,7	179,7	136,2	185,4	115,0
actions de promotion et qualité des produits	55,3	69,1	74,4	85,3	79,5	96,6	90,0	119,5	108,8	104,1	97,6	80,0	76,5	77,2
aide alimentaire	187,9	130,2	118,4	109,8	109,0	238,2	130,7	128,2	94,6	106,8	105,5	89,9	87,4	86,4
gestion des aléas de production et allègement des charges	375,5	104,4	86,6	52,5	49,6	39,3	132,5	107,6	45,4	326,4	264,1	98,9	371,3	267,9
développement rural	1 813,8	2 089,6	2 211,4	2 183,1	2 045,1	2 072,4	1 923,3	1 925,2	2 063,3	2 297,7	2 176,8	2 229,3	2 340,9	1 796,8
installation, modernisation et maîtrise des pollutions	905,8	681,9	708,1	717,8	580,1	541,0	429,6	419,1	466,7	553,2	445,2	459,3	464,4	520,6
cessation d'activité en agriculture	179,7	318,4	301,4	306,5	291,3	245,1	200,9	145,7	119,6	105,6	102,0	89,1	80,5	74,6
compensation de handicaps naturels	315,9	352,9	435,6	344,8	407,5	373,6	392,7	433,6	453,7	463,6	489,1	527,5	516,4	523,7
mesures agro-environnementales	7,0	223,8	235,0	278,7	244,0	275,9	290,9	327,3	457,7	602,0	541,6	552,2	576,3	412,6
aménagement et protection de l'espace rural	216,7	324,0	337,2	332,6	316,3	384,8	385,4	393,5	362,7	380,8	399,5	365,9	408,4	192,4
transformation et commercialisation des produits agricoles	100,9	55,5	58,9	71,1	83,9	80,3	81,3	60,0	74,8	52,5	65,4	49,5	144,4	15,2
activités hippiques	87,8	133,1	135,1	131,6	122,0	171,7	142,5	146,1	128,0	140,0	133,9	185,8	150,5	57,7*
sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	39,9	40,7	56,1	101,1	149,2	170,8	237,9	613,4	614,6	530,3	431,9	374,5	400,5	354,8
service public de l'équarrissage	0,0	0,0	0,0	56,5	103,4	110,3	144,4	420,2	412,9	362,0	265,8	229,4	193,3	177,2
lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	39,9	40,7	56,1	44,7	45,8	60,5	93,5	193,2	201,7	168,3	166,0	145,1	207,2	177,6
Forêt	306,9	278,4	238,6	250,1	263,8	261,7	421,6	461,5	529,8	421,6	467,1	353,5	351,0	376,1
Développement économique de la filière forêt-bois	88,0	73,6	63,2	55,0	65,5	65,4	184,1	226,4	243,6	225,1	231,1	63,5	29,3	47,2
Gestion du patrimoine forestier public	128,8	132,9	106,5	131,0	134,1	137,6	172,5	177,6	228,6	170,0	205,0	151,1	162,8	165,6
Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée	7,8	9,0	9,3	10,8	10,5	10,8	17,0	18,9	19,9	(0,6)	0,0	99,9	106,5	109,9
Prévention des risques et protection de la forêt	82,4	63,0	59,6	53,4	53,7	47,8	47,9	38,5	37,6	27,0	31,0	39,0	52,4	53,4
Enseignement et recherche	1 123,8	1 573,5	1 651,6	1 704,4	1 786,7	1 851,9	1 910,0	1 944,9	1 977,8	2 039,6	2 035,9	2 139,8	2 187,4	2 246,0
Enseignement technique	626,7	907,1	954,9	1 017,8	1 069,1	1 058,9	1 097,4	1 123,5	1 148,3	1 172,4	1 157,5	1 205,9	1 236,3	1 250,6
Apprentissage, formation continue et autres	4,8	13,6	11,7	7,6	16,0	12,5	11,3	12,7	16,5	13,8	14,5	14,4	21,0	20,5
Enseignement supérieur	56,5	82,3	87,5	85,5	92,2	153,8	161,9	167,8	171,7	182,4	203,0	207,2	208,4	222,6
Recherche, développement et transfert de technologie	435,9	570,5	597,4	593,5	609,5	626,8	639,4	640,9	641,3	670,9	660,9	712,4	721,7	752,3
Service généraux	726,3	887,1	922,5	953,1	990,6	1 053,5	1 164,6	1 228,5	1 237,6	1 268,2	1 256,2	1 319,7	1 402,0	1 399,7
Personnel	559,4	661,8	687,0	730,8	752,2	784,0	863,8	928,2	981,4	1 004,4	1 022,0	1 054,6	1 116,3	1 118,3
Autres frais de fonctionnement	166,9	225,3	235,5	222,2	238,4	269,5	300,9	300,3	256,2	263,8	234,1	265,1	285,7	281,4
TOTAL DES CONCOURS	10 686,8	14 577,1	15 282,9	14 907,5	15 184,3	15 468,4	15 987,2	16 201,6	16 421,7	16 736,0	16 219,5	16 485,5	17 529,8	15 996,3
dont: financements européens	5 643,8	9 277,7	9 881,0	9 596,4	10 342,4	10 142,7	9 892,3	9 679,2	10 008,8	10 295,5	10 066,3	10 414,7	11 152,1	9 889,0
dont: financements nationaux	5 042,9	5 299,3	5 402,0	5 311,1	4 841,9	5 325,7	6 094,8	6 522,4	6 412,9	6 440,5	6 153,2	6 070,8	6 377,7	6 107,3

Source : MAP

* provisoire

Les concours publics à l'agriculture de 1990 à 2007 - budget national

(millions d'euros)	1990	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Agriculture et territoires ruraux	2 894,0	2 583,5	2 606,1	2 420,0	1 825,4	2 175,3	2 633,2	2 935,7	2 724,7	2 782,9	2 462,5	2 313,2	2 501,6	2 156,4
marchés et revenus agricoles	1 268,2	905,7	1 033,8	887,7	804,2	810,9	1 106,4	1 052,1	865,6	915,4	841,8	829,2	1 036,1	888,2
régulation des marchés	356,9	311,5	379,0	421,5	342,2	375,1	457,8	256,1	261,6	124,1	164,0	304,4	213,1	262,8
aides liées aux produits	188,5	263,4	341,6	225,3	219,7	192,2	273,6	405,2	336,8	252,1	224,5	244,8	307,2	193,3
maîtrise de l'offre	161,2	88,0	52,0	13,4	17,5	15,4	27,8	22,7	16,6	28,0	27,4	64,1	14,4	40,4
paiements uniques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
organisation et modernisation des filières	103,6	56,4	80,0	74,1	74,6	74,8	100,5	92,2	82,6	61,8	47,0	26,1	49,1	36,5
actions de promotion et qualité des produits	43,3	66,4	68,8	79,4	71,4	88,1	84,1	115,0	105,2	98,1	88,1	72,9	69,9	70,2
aide alimentaire	39,3	26,6	33,5	21,6	29,5	26,0	30,2	53,4	17,4	25,0	26,8	18,1	17,9	18,7
gestion des aléas de production et allègement des charges	375,5	93,5	78,8	52,5	49,2	39,3	132,5	107,6	45,4	326,4	264,1	98,9	364,7	266,2
développement rural	1 590,5	1 637,6	1 520,6	1 437,4	886,3	1 207,4	1 298,0	1 299,4	1 305,2	1 378,8	1 220,6	1 135,2	1 094,3	939,2
installation, modernisation et maîtrise des pollutions	794,2	533,2	564,5	566,7	236,7	391,5	407,3	315,9	315,4	403,9	303,7	288,6	308,3	341,9
cessation d'activité en agriculture	179,6	226,8	234,3	225,6	219,0	189,4	166,7	122,2	104,8	95,2	89,3	76,4	69,6	64,9
compensation de handicaps naturels	247,6	325,4	351,0	253,6	130,5	273,8	210,5	219,5	208,7	233,1	244,6	264,7	254,7	234,4
mesures agro-environnementales	7,0	107,7	111,7	135,4	118,1	133,3	143,8	176,9	253,3	323,7	288,2	265,1	234,7	185,5
aménagement et protection de l'espace rural	211,4	270,8	107,5	105,7	11,1	84,9	159,9	266,6	262,8	163,8	139,2	42,8	42,1	39,6
transformation et commercialisation des produits agricoles	62,9	40,6	16,5	18,7	49,0	(37,1)	67,3	52,2	32,3	19,1	21,8	11,7	34,6	15,2
activités hippiques	87,8	133,1	135,1	131,6	122,0	171,7	142,5	146,1	128,0	140,0	133,9	185,8	150,5	57,7
sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	35,2	40,3	51,7	94,9	134,9	157,0	228,7	584,2	553,9	488,7	400,0	348,8	371,2	329,0
service public de l'équarrissage	0,0	0,0	0,0	56,5	103,4	110,3	144,4	420,2	412,9	362,0	265,8	229,4	193,3	177,2
lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	35,2	40,3	51,7	38,4	31,5	46,7	84,3	164,0	141,0	126,7	134,2	119,5	177,9	151,9
Forêt	299,6	266,4	229,4	243,9	255,3	254,8	402,9	413,5	478,3	362,1	404,2	302,9	291,9	309,6
Développement économique de la filière forêt-bois	87,9	65,3	61,2	53,2	63,8	63,7	169,1	178,4	192,1	165,7	168,6	46,9	26,6	43,6
Gestion du patrimoine forestier public	128,8	132,9	103,1	128,3	130,2	134,3	170,9	177,6	228,6	170,0	205,0	151,1	153,5	157,9
Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée	7,8	9,0	9,3	10,8	10,5	10,8	17,0	18,9	19,9	(0,6)	0,0	68,3	62,9	59,4
Prévention des risques et protection de la forêt	75,0	59,2	55,9	51,6	50,8	46,0	45,9	38,5	37,6	27,0	30,6	36,6	48,9	48,7
Enseignement et recherche	1 123,8	1 573,5	1 651,6	1 704,4	1 777,0	1 849,0	1 905,5	1 944,4	1 976,9	2 036,5	2 033,1	2 137,2	2 184,4	2 244,4
Enseignement technique	626,7	907,1	954,9	1 017,8	1 069,1	1 058,9	1 097,4	1 123,5	1 148,3	1 172,4	1 157,5	1 205,9	1 236,3	1 250,6
Apprentissage, formation continue et autres	4,7	13,6	11,7	7,6	6,2	9,6	6,7	12,2	15,6	10,7	11,7	11,7	18,0	18,9
Enseignement supérieur	56,5	82,3	87,5	85,5	92,2	153,8	161,9	167,8	171,7	182,4	203,0	207,2	208,4	222,6
Recherche, développement et transfert de technologie	435,9	570,5	597,4	593,5	609,5	626,8	639,4	640,9	641,3	670,9	660,9	712,4	721,7	752,3
Service généraux	725,6	875,9	914,9	942,9	984,2	1 046,5	1 153,3	1 228,8	1 233,0	1 258,9	1 253,4	1 317,6	1 399,7	1 397,0
Personnel	559,4	661,8	687,0	730,8	751,6	782,5	862,5	928,2	981,4	1 004,4	1 022,0	1 054,5	1 116,3	1 118,3
Autres frais de fonctionnement	166,2	214,1	227,9	212,1	232,5	264,0	290,9	300,6	251,6	254,6	231,4	263,0	283,5	278,7
TOTAL DES CONCOURS	5 042,9	5 299,3	5 402,0	5 311,1	4 841,9	5 325,7	6 094,8	6 522,4	6 412,9	6 440,5	6 153,2	6 070,8	6 377,7	6 107,3

Source : MAP

Les concours publics à l'agriculture de 1990 à 2007 - budget communautaire

(millions d'euros)	1990	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Agriculture et territoires ruraux	5 635,6	9 254,4	9 864,2	9 579,9	10 317,9	10 126,1	9 857,8	9 631,0	9 951,8	10 223,8	9 997,8	10 359,3	11 087,8	9 818,3
marchés et revenus agricoles	5 407,6	8 801,8	9 169,0	8 828,0	9 144,8	9 247,3	9 223,3	8 975,9	9 133,0	9 263,3	9 009,8	9 239,5	9 811,9	8 934,9
régulation des marchés	4 393,8	2 183,5	2 203,4	2 212,0	2 488,4	2 538,8	1 872,4	1 759,9	1 708,4	1 585,8	1 173,5	1 059,9	830,6	534,4
aides liées aux produits	616,7	5 587,3	6 080,9	6 110,1	6 136,5	5 905,1	6 744,1	6 536,7	6 686,0	6 934,4	7 169,4	7 467,8	3 014,1	2 442,7
maîtrise de l'offre	236,5	912,2	746,7	397,2	404,2	574,7	500,0	563,2	553,9	566,2	445,9	522,6	103,5	109,7
paiements uniques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5 644,7	5 693,4
organisation et modernisation des filières	0,0	1,6	39,7	14,5	27,6	7,8	0,3	36,7	104,0	89,0	132,7	110,1	136,3	78,4
actions de promotion et qualité des produits	12,0	2,7	5,6	5,9	8,2	8,5	5,9	4,5	3,6	6,0	9,5	7,2	6,7	6,9
aide alimentaire	148,6	103,6	84,9	88,3	79,5	212,3	100,5	74,9	77,2	81,8	78,7	71,8	69,5	67,7
gestion des aléas de production et allègement des charges	0,0	10,9	7,8	(0,0)	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,6	1,7
développement rural	223,3	452,1	690,8	745,7	1 158,8	865,0	625,3	625,9	758,1	919,0	956,2	1 094,1	1 246,6	857,6
installation, modernisation et maîtrise des pollutions	111,5	148,8	143,7	151,1	343,5	149,5	22,3	103,2	151,4	149,3	141,5	170,7	156,1	178,7
cessation d'activité en agriculture	0,1	91,6	67,1	80,9	72,3	55,7	34,2	23,5	14,8	10,5	12,7	12,7	10,9	9,6
compensation de handicaps naturels	68,3	27,5	84,6	91,2	277,0	99,8	182,2	214,1	245,0	230,5	244,5	262,8	261,8	289,3
mesures agro-environnementales	0,0	116,2	123,3	143,3	126,0	142,7	147,2	150,4	204,5	278,3	253,4	287,1	341,6	227,1
aménagement et protection de l'espace rural	5,3	53,2	229,7	226,9	305,2	299,9	225,4	126,9	99,9	217,0	260,4	323,1	366,3	152,8
transformation et commercialisation des produits agricoles	38,0	14,9	42,4	52,3	34,9	117,4	14,0	7,8	42,6	33,4	43,6	37,8	109,9	0,0
activités hippiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	4,7	0,5	4,4	6,3	14,3	13,8	9,2	29,2	60,7	41,6	31,9	25,6	29,3	25,7
service public de l'équarrissage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	4,7	0,5	4,4	6,3	14,3	13,8	9,2	29,2	60,7	41,6	31,9	25,6	29,3	25,7
Forêt	7,4	12,1	9,2	6,2	8,4	6,8	18,7	48,0	51,4	59,4	62,9	50,7	59,1	66,5
Développement économique de la filière forêt-bois	0,0	8,3	2,0	1,8	1,7	1,6	15,0	48,0	51,4	59,4	62,5	16,7	2,8	3,6
Gestion du patrimoine forestier public	0,0	0,0	3,4	2,6	3,9	3,3	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	9,3	7,7
Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	31,6	43,7	50,5
Prévention des risques et protection de la forêt	7,4	3,8	3,8	1,8	2,8	1,9	2,0	0,0	0,0	0,0	0,4	2,4	3,4	4,7
Enseignement et recherche	0,0	0,0	0,0	0,0	9,7	2,9	4,6	0,5	1,0	3,1	2,7	2,7	3,0	1,6
Enseignement technique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Apprentissage, formation continue et autres	0,0	0,0	0,0	0,0	9,7	2,9	4,6	0,5	1,0	3,1	2,7	2,7	3,0	1,6
Enseignement supérieur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recherche, développement et transfert de technologie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Service généraux	0,8	11,2	7,6	10,2	6,4	7,0	11,3	(0,3)	4,6	9,2	2,8	2,1	2,2	2,7
Personnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	1,5	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres frais de fonctionnement	0,8	11,2	7,6	10,2	5,9	5,4	10,0	(0,3)	4,6	9,2	2,8	2,1	2,2	2,7
TOTAL DES CONCOURS	5 643,8	9 277,7	9 881,0	9 596,4	10 342,4	10 142,7	9 892,3	9 679,2	10 008,8	10 295,5	10 066,3	10 414,7	11 152,1	9 889,0

Source : MAP